COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



26 mars 2019-20h00

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers, dûment convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Norbert GRIMOUD, Maire.

<u>PRESENTS</u>: N. GRIMOUD /P. AGAMENNONE /F. BELLEC/ M. BONO/ F. BUCHS/ M. DESCHAMPS/ A. DURANT/ Ch. FROMENT/ JP. MIQUET/ J. PAULIN/ JL. STEFEN/ M. TROTTA

ABSENTS/EXCUSES: C. ACQUADRO/ Ch. CHAVATTE/ T. GARCIA/ J. JOLY/ JP. LOPEZ

<u>POUVOIRS</u>: C. ACQUADRO à F. BELLEC/ J. JOLY à A. DURANT/ JP. LOPEZ à N. GRIMOUD

Secrétaire: A. DURANT

M. le Maire constatant que le quorum de 9 conseillers présents est atteint, déclare la séance valide et ouverte.

M. Alain Durant est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire informe le conseil qu'il retire la délibération n°29 portant sur la vente de l'ancienne poste, expliquant que la proposition de l'acheteur n'a pas pu être étudiée.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, à savoir : un vœu à l'adresse de Grenoble Alpes Métropole portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable, et une demande de subvention exceptionnelle émise par l'association du club de foot saint georgeois, la JSSG.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification à l'ordre du jour.

Puis M. le Maire entame l'ordre du jour des délibérations

Délibérations du Conseil Municipal

DELIBERATION N°1

OBJET: PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – CORRECTION DU PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR GARE

Le rapporteur rappelle que le conseil a, par délibération du 18 septembre 2018, demandé à Grenoble-Alpes Métropole d'inscrire au PLUi un périmètre d'étude portant sur le secteur de la Gare. Ce périmètre est défini par les parcelles cadastrées listées en annexe de cette délibération.

Vu la délibération du 18 septembre 2018 ci-dessus mentionnée,

Vu les articles L424-1 3° et R151-52 du Code de l'Urbanisme

Vu le périmètre d'étude modifié du projet d'aménagement du secteur de la Gare, prenant en compte les suppressions et ajouts de parcelles telles que présentées, dont l'ajout de la parcelle A2097, Entendu l'exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- ➤ de prendre en considération la mise à l'étude du projet d'aménagement du quartier de la Gare dans le périmètre de projet modifié annexé ci-après délimitant les terrains affectés par ce projet.
- ➤ de demander à Grenoble Alpes Métropole d'inscrire le périmètre d'étude du projet d'aménagement au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

OBJET: ACQUISITION DE TERRAINS EN ESPACE NATUREL

Le rapporteur expose l'intérêt d'acheter à leur propriétaire privé des terrains naturels situés au sud est du territoire communal (lieux-dits les Derniers et la Saniette) afin de faciliter l'accès de cet espace naturel aux habitants. Il s'agit de deux parcelles, numérotées au cadastre B869 et B835 d'une surface totale cadastrée de 960 m². Leur propriétaire en souhaite 976 euros.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ Approuve l'achat des parcelles numérotées au cadastre B869 et B835 pour un montant global de 976 euros.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions.
- Dit que les frais liés à ces acquisitions (géomètre, notaire...) sont à la charge de la commune

DELIBERATION N°3

OBJET : REPORT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE SAINT PIERRE

Le rapporteur rappelle que le projet d'aménagement de la place de l'église de Saint Pierre est un projet porté conjointement par Grenoble-Alpes Métropole et la commune, chacun dans son domaine de compétence respectif.

Ce projet, lancé par la commune en 2016, a fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'une concertation en 2017, desquelles s'est dégagée une proposition technique estimée à 455 000 euros, dont 246 000 à la charge de la commune.

Sur cette base, un projet détaillé a été conçu, qui a montré des difficultés techniques et réglementaires supplémentaires non prévues par l'étude de faisabilité, ainsi que des lacunes dans le premier chiffrage. Ce projet a été présenté en mairie le 11 mars dernier. Il est aujourd'hui estimé à 648 500 euros, dont 350 000 euros à la charge de la commune, soit une augmentation de 104 000 euros sur un projet dont les fonctionnalités et le rendu esthétique n'ont pas été améliorés mais au contraire légèrement dégradés pour limiter la hausse des coûts. Par ailleurs, des difficultés techniques restent non résolues (lieu de dépose des déchets à trier).

Considérant que la commune est par ailleurs déjà engagée (délibérations des 18 septembre et 27 novembre 2018) à hauteur de 119 800 euros pour l'enfouissement des réseaux secs dans ce même secteur, ce qui porterait le coût global de l'opération à 470 000 euros,

Considérant que les finances communales sont actuellement momentanément grevées par un autre projet qui dure plus longtemps que prévu (pôle médical)

Considérant le projet d'investissement pour les enfants des écoles et les jeunes de la commune situé derrière la maternelle, prioritaire vu l'accroissement considérable de cette population,

Considérant que le coût d'aménagement de cette place prend une ampleur qui, s'ajoutant aux autres projets déjà engagés, risque de déséquilibrer sérieusement les finances communales (qui fonctionnent actuellement déjà avec une ligne de trésorerie importante),

Considérant que ce projet n'a pas de caractère d'urgence,

Considérant qu'il existe encore des incertitudes sur le coût (consultation des entreprises à venir, problématique des déchets),

Le rapporteur propose au conseil de reporter l'exécution de l'aménagement de la place de l'église de Saint Pierre, tel que défini dans le projet métropolitain présenté le 11 mars dernier.

Entendu l'exposé,

Vu le projet d'aménagement de la place de l'église de Saint Pierre et l'estimatif de son coût présentés par les services métropolitains le 11 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf quatre abstentions (Mmes Bono, Deschamps, Paulin, Trotta),

Décide de reporter l'exécution du projet d'aménagement de la place de l'église de Saint Pierre,

OBJET: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les comptes de gestion pour l'exercice 2018 des budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe « Lotissement les Hauts des Chabouds »
- Budget annexe « Lotissement Les Balcons des Condamines 2 »
- Budget annexe « Lotissement la Baume »
- Budget annexe « Lotissement la Peyrela »
- Budget annexe « Lotissement la Frênaie 2 »
- Budget annexe « ZA des Isles »
- Budget annexe « Lotissement les Hauts de la Gare »
- Budget annexe « Lotissement la Chute du Ravinson »
- Budget annexe « Lotissement les Tillerets 2 »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par M. le Trésorier de Vizille, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

-

DELIBERATION N°5

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget principal,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°6

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LES HAUTS DES CHABOUDS »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « les Hauts des Chabouds ».

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°7

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE «LES BALCONS DES CONDAMINES 2 »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « les Balcons des Condamines 2 »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°8

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LA BAUME »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « la Baume »,

- Approuve à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LA PEYRELA »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « la Peyrela »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°10

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZA DES ISLES »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « ZA des Isles »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°11

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LA FRENAIE 2 »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « la Frênaie 2 »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°12

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « HAUTS DE LA GARE»

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « les Hauts de la Gare »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°13

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LA CHUTE DU RAVINSON »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « la Chute du Ravinson »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

DELIBERATION N°14

OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LES TILLERETS 2 »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe « les Tillerets 2 »,

- **Approuve** à l'unanimité (à l'exception de M. le Maire ne prenant pas part au vote) les résultats tels que présentés.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AUX BUDGETS 2019

Ayant pris connaissance des résultat de clôture du budget principal et des budgets annexes à l'issue de l'exercice 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2018 de chaque budget au budget primitif 2019 de la manière suivante :

Budget principal

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	740 147 00	Report en 2019:	87 145,93	Cpte 002
	749 145,93	Capitalisation	662 000,00	Cpte 1068
Investissement	-367 328,72	Report en 2019:	-367 328,72	Cpte 001

Budget annexe « les Hauts des Chabouds »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	237 312,07	Report en 2019:	237 312,07	Cpte 002
Investissement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 001

Budget annexe « les Balcons des Condamines 2 »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	0,19	Report en 2019:	0,19	Cpte 002
Investissement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 001

Budget annexe « la Baume »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	135 843,13	Report en 2019:	135 843,13	Cpte 002
Investissement	-67 870,96	Report en 2019:	-67 870,96	Cpte 001

Budget annexe « la Peyrela »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	242,94	Report en 2019:	242,94	Cpte 002
Investissement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 001

Budget annexe « ZA des Isles »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	118 758,09	Report en 2019:	118 758,09	Cpte 002
Investissement	-226 907,78	Report en 2019:	-226 907,78	Cpte 001

Budget annexe « la Frênaie 2 »

_	budget annexe wild i tenare 2 //					
	Section	Résultat de clôture	Affectation			
	Fonctionnement	0,27	Report en 2019:	0,27	Cpte 002	
	Investissement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 001	

Budget annexe « les Hauts de la Gare »

Section	Résultat de clôture	Affectation	
Fonctionnement	118 427,84	Report en 2019:	118 427,84 Cpte 002
Investissement	-15 823,20	Report en 2019:	-15 823,20 Cpte 001

Budget annexe « la Chute du Ravinson »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 002
Investissement	-19 525,00	Report en 2019:	-19 525,00	Cpte 001

Budget annexe « les Tillerets 2 »

Section	Résultat de clôture	Affectation		
Fonctionnement	0,00	Report en 2019:	0,00	Cpte 002
Investissement	-22 357,94	Report en 2019:	-22 357,94	Cpte 001

DELIBERATION N°16

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- Budget principal Commune, le conseil municipal, à l'unanimité:

Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 3 141 500,00 € (dont restes à réaliser 2018)

2 318 800,00 € Section de fonctionnement :

Fixe les taux d'imposition 2019 de la façon suivante :

Taxe d'habitation: 11.16% (pas d'augmentation hors inflation) Taxe foncier bâti: 22.96 % (pas d'augmentation hors inflation)

Taxe foncier non bâti: 85,34 % (pas d'augmentation hors inflation)

DELIBERATION N°17

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- LOTISSEMENT « LES HAUTS DES CHABOUDS »

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « Lotissement Les hauts des Chabouds», le conseil municipal à l'unanimité :

Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 0.00€

Section de fonctionnement : 237 312.07 €

DELIBERATION N°18

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- « LES BALCONS DES CONDAMINES 2 »

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « Les Balcons des Condamines 2» (correspondant au lotissement des Tillerets), le conseil municipal à l'unanimité :

Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 0.00€ Section de fonctionnement : 0,19€

DELIBERATION N°19

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- « LA BAUME »

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « la Baume », le conseil municipal à l'unanimité:

Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 149 973,92 € Section de fonctionnement : 296 956,09 €

DELIBERATION N°20

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019-«LA PEYRELA»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « la Peyrela », le conseil

municipal à l'unanimité:

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 0,00 €
 Section de fonctionnement : 242.94 €

DELIBERATION N°21

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- « ZA DES ISLES»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « ZA des Isles », le conseil municipal à l'unanimité :

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 550 298,24 €
 Section de fonctionnement : 699 158,55 €

DELIBERATION N°22

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- « LA FRENAIE 2»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « la Frênaie 2 », le conseil municipal à l'unanimité :

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 0,00 €
Section de fonctionnement : 0,27 €

DELIBERATION N°23

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019-« LES HAUTS DE LA GARE»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « Les Hauts de la Gare », le conseil municipal à l'unanimité :

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 55 037,76 €
 Section de fonctionnement : 157 652,40 €

DELIBERATION N°24

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- « LA CHUTE DU RAVINSON»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « La Chute du Ravinson », le conseil municipal à l'unanimité :

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

Section d'investissement : 1 110 340,00 €
Section de fonctionnement : 2 415 825,00 €

DELIBERATION N°25

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019-« LES TILLERETS 2»

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2019- « Les Tillerets 2 », le conseil municipal à l'unanimité :

> Arrête le budget équilibré de la façon suivante :

- Section d'investissement : 497 860,00 € - Section de fonctionnement : 900 511,44 €

OBJET: LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA BAUME – PRIX DE VENTE DU LOT Nº1

M. le Maire rappelle que le prix de vente du lot n°1 avait été initialement fixé à 99 000 euros, taxe sur la marge incluse, en mai 2015, pour une superficie de 815 m².

Considérant que la surface du lot a été depuis modifiée, par le permis d'aménager modificatif du 23 juillet 2015, pour être ramenée à 747 m²,

Considérant également le prix du marché pour ce type de terrain et la nécessité pour la commune de clore dans les meilleurs délais cette opération,

M. le Maire propose de fixer un nouveau prix de vente à 85 500 euros, net de frais d'agence immobilière

Vu l'avis des Domaines,

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente du lot n°1 du lotissement de la Baume, d'une surface de 747 m², à 85 500 euros taxe sur la marge incluse.
- > **Dit** qu'en cas de modification à la hausse du taux de TVA, les prix seront ajustés en conséquence, à la charge des acquéreurs
- > Mande M. le Maire pour commercialiser ce lot et signer tous documents (arpentage, actes de vente...) au nom de la commune à cet effet.

DELIBERATION N°27

OBJET : BUDGET ANNEXE LES HAUTS DES CHABOUDS - VERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL

Entendu le rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le versement de l'excédent du budget annexe lotissement « Les Hauts des Chabouds» au budget principal pour un montant de 237 312,07 euros.

DELIBERATION N°28

OBJET: LOTISSEMENT COMMUNAL «LES TILLERETS 3» - DETERMINATION DES PRIX DE VENTE DES LOTS

En préparation de la future commercialisation des lots, le rapporteur propose au conseil de fixer les prix de vente, suivant le tableau suivant :

Lot	Surface indicative au permis	Prix taxe sur la marge
	d'aménager (m²)	incluse, en euros
	(dont partie plate constructible)	
1	779 (353)	120 000
2	552 (324)	115 000
3	594 (318)	125 000
4	596 (353)	125 000
5	665 (352)	125 000
6	62 (-)	4 000

Vu l'avis des Domaines en date du 20 mars 2019,

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les prix de vente des futurs lots du lotissement municipal des Tillerets 3 (ou Tillerets Est) tels que proposés ci-dessus
- > Dit qu'en cas de modification à la hausse du taux de TVA, les prix seront ajustés en conséquence, à la charge des acquéreurs
- Mande M. le Maire pour signer tous documents (arpentage, actes de vente...) au nom de la commune à cet effet.

OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES (PFI)

Le rapporteur expose que, lors de sa prochaine assemblée générale, il sera proposé aux actionnaires des PFI d'augmenter de 15 à 16 le nombre de membres du conseil d'administration des PFI, afin de permettre à un représentant d'un actionnaire privé de cette société d'y siéger. Cette décision suppose la modification de l'article 16.1 des statuts de la société :

Rédaction actuelle de l'article 16.1 « Nombre de membres » : La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à quinze membres

Rédaction proposée : La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à seize membres

Vu l'article L.1524-1 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu le projet de modification des statuts des PFI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve cette modification des statuts des PFI
- Autorise son représentant au sein des PFI à voter favorablement cette modification.

DELIBERATION N°30

OBJET: MODIFICATION DU CONTRAT D'INGENIEUR URBANISTE

Entendu l'exposé,

Vu la délibération du 11 juillet 2017 fixant les conditions d'emploi d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur urbaniste,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ **Décide** de fixer la rémunération de l'agent contractuel sur le poste d'ingénieur urbaniste sur la base du grade d'ingénieur territorial 3^{ème} échelon à compter du 1^{er} avril 2019
- Charge M. le Maire d'appliquer cette décision par avenant au contrat de cet agent.

DELIBERATION N°31

OBJET : VŒU A L'ADRESSE DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE POUR UNE EAU DE MEILLEURE QUALITE

Le rapporteur explique que de nombreux habitants de Saint Georges se plaignent de la très forte teneur en chlore de l'eau du robinet. Beaucoup ont cessé de la boire et achètent de l'eau en bouteille.

Il est vrai que la Métro, compétente en la matière depuis 2015, semble avoir fortement augmenté le dosage en chlore pour le traitement de l'eau potable après mars 2016, date de la pollution de l'eau potable à Vif.

Or, le rapporteur rappelle que ces eaux n'ont absolument pas la même origine. Par ailleurs, les analyses réglementaires régulières de la qualité de l'eau à Saint Georges de Commiers avant 2016, quand le chlore n'était pas perceptible au goût, montraient que l'eau était néanmoins de bonne qualité.

Pour ces raisons, le rapporteur propose au conseil de demander à la Métro une réduction du dosage de traitement au chlore de l'eau potable, ou toute solution supprimant ce goût.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ **Demande** à Grenoble-Alpes Métropole de ramener le traitement au chlore de l'eau potable au niveau d'avant 2016, ou de trouver toute solution qui supprime son goût actuel rebutant, sans entamer sa qualité bactériologique.
- > Sollicite une rencontre avec un responsable de la régie métropolitaine des eaux et de l'assainissement afin d'avancer sur ce sujet.

OBJET: MODIFICATION D'UNE SUBVENTION

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Alloue à la JSSG une participation exceptionnelle de 300 euros pour financer la participation de l'équipe U10 au tournoi international à Roussillon.
- > Dit que cette somme s'ajoute à la subvention de fonctionnement votée précédemment en cette séance
- > **Dit** que le budget 2019 prévoit les crédits nécessaires au compte 6574.

DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté.

En fin de séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des actes pris par lui en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le Maire

Norbert GRIMOUD